

Limiter le nombre de demandes d'asile est illégal

■ Le Conseil d'État a suspendu la décision de Theo Francken (N-VA) d'imposer des quotas journaliers.

Le Conseil d'État a suspendu en extrême urgence la limitation journalière du nombre d'enregistrement de demandes d'asile acceptées par l'Office des étrangers. Face à une hausse des demandes d'asile, Theo Francken (N-VA), ex-secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, avait ordonné de ne plus accepter que 60 demandes d'asile maximum chaque jour. La priorité était donnée aux personnes dites "vulnérables" (familles, malades, mineurs et personnes âgées). Pour la plus haute juridiction administrative du pays, cette décision est illégale et rend "exagérément difficile l'exercice d'un droit fondamental (reconnu par la Convention de Genève), soit l'accès effectif à la procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié ou d'octroi de la protection subsidiaire, pour certains étrangers pourtant désireux de présenter une demande de protection internationale". Le Conseil d'État est clair : le droit d'asile est un droit fondamental.

Maggie De Block se soumettra à la loi

L'avis du Conseil d'État a été salué par les sept organisations – Ciré, Ligue des droits humains, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Nansen, Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde et Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés – qui avaient introduit un recours début décembre. "Tous les jours depuis le 22 novembre, le gouvernement empêche des dizaines de personnes d'entamer une procédure d'asile. Ce refus a pour conséquence que ces personnes n'ont pas accès à un hébergement, à une assistance médicale et psychologique et se retrouvent à la rue. Certaines d'entre elles ont dû revenir plus de dix fois sans jamais pouvoir introduire leur demande", indiquent les associations dans un communiqué de presse commun.

Maggie De Block (Open VLD), qui a succédé à Theo Francken, avait fait part de sa volonté de revoir ces quotas mais était restée discrète. "Ces quotas étaient donc apparemment illégaux. Comme annoncé, je me soumetts à la loi. Mes services font actuellement tout leur possible afin que personne, et certainement pas des enfants, ne doive séjourner à la rue pendant cette période de froid hivernal, de telle sorte que chacun puisse introduire une demande d'asile", a-t-elle réagi.

Sarah Freres